

chargeant le Camarade  
Paul Irenée ZINSOU Ministre  
du Travail et des Affaires Sociales  
de l'intérim du Camarade Soulé DANKRO,  
Ministre de la Santé Publique et du  
Camarade Ali HOUDOU, Ministre de la  
Culture, de la Jeunesse et des Sports  
pour compter du 23 Novembre 1988.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 88-315 du 29 Juillet 1988, portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

D E C R E T :

Article 1er.- Pour compter du 23 Novembre 1988, le Camarade Paul Irenée ZINSOU, Ministre du Travail et des Affaires Sociales est chargé de l'intérim de Ministres de la Santé Publique et du Ministre de la Culture, de la Jeunesse et des Sports pendant l'absence du des Camarades Soulé DANKORO et de Ali HOUDOU.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

FAIT A COTONOU, le 25 Novembre 1988

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du  
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 SA/CC/PRPB 4 SGCEN 4 ANR 2 CPC 6 PPC 2 MSP-MCJS-MTAS 9 AUTRES MINISTRES 12 DEP-DLC-INSAE 6 DCCT-GDE CHANC.--ONEPI 3 BN+DAN-FASJEP-UNB 2 PREFETS 6 JORPB 1.-